

FORMATION SOCIAL

APPREHENDER LA DUREE DU TRAVAIL

Jeudi 3 décembre 2020





PRÉSENTATION

Le temps de travail est au cœur de la relation entre les salariés et les entreprises.

Sa définition, son organisation, son suivi et son contrôle sont essentiels à appréhender pour assurer la bonne exécution du contrat de travail et pour optimiser le fonctionnement de l'entreprise.

L'évolution permanente de la législation et de la jurisprudence en matière de durée du travail ainsi que sa complexification justifient une actualisation régulière des connaissances.

Le temps de travail est un point sensible de la relation de travail qui se trouve souvent exploitée dans le contentieux prud'homal. Les obligations de l'employeur sont nombreuses et diverses, selon que ce dernier applique le Code du travail ou un accord de branche ou d'entreprise.

L'objectif de cette formation est d'actualiser les connaissances des entreprises tout en revenant sur les dispositions conventionnelles propres à la Convention collective de la Boulangerie pâtisserie industrielle (n°1747).

Formation organisée :

**Le JEUDI 3 DECEMBRE 2020
(EN SEMI-PRESENTIEL)**

En collaboration avec

BLANC
A V O C A T





PROGRAMME

Partie I : Durée légale et maximale du travail

Partie II : Définition du temps de travail effectif

FOCUS 1 : les pauses « cigarettes »

FOCUS 2 : les astreintes (CCN, art. 72 à 76)

Partie III : Organisation du temps de travail

FOCUS 1 : les conventions de forfait (CCN, art. 54 à 64) : en jours et en heures

FOCUS 2 : la répartition pluri-hebdomadaire du temps de travail (CCN, art. 52-53) et l'annualisation

Partie IV : Modes particuliers d'organisation du travail

FOCUS 1 : le travail à temps partiel

FOCUS 2 : le travail de nuit



INFORMATIONS UTILES

Publics

- Dirigeants, DRH, RRH, RH, Responsables des relations sociales
- DAF
- Dirigeants

Informations pratiques

- **Durée** : journée (9h30 à 17h30)
- **Date & Lieu** : Jeudi 3 décembre (en semi-présentiel)
- **Formation** : Ludovic BLANC (Avocat en droit social)

Tarifs

- **Tarif adhérent** : 450€ HT par participant – réduction de 50% à partir du 2ème participant de la même entreprise
- **Tarif non adhérent** : 550€ HT par participant

FEBPF Services

34 quai de la Loire 75019 Paris

Organisateur de la formation : Sarah MATTEI



BULLETIN D'INSCRIPTION

CHOIX DE LA FORMATION

Formation :

L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Nom de la personne qui procède à l'inscription :
.....

Adresse de l'entreprise :
.....
.....

E-mail :

Téléphone :

LE PARTICIPANT

Nom du participant :

Fonction du participant :

E-mail du participant :



PRISE EN CHARGE

FACTURATION

Règlement par l'entreprise

Entité à facturer :

Adresse de facturation :

.....
.....

Contact facturation :

E-mail du contact :

Règlement par l'OCPO

Nom de l'OCPO :

Contact OCPO :

E-mail du contact :

Tél du contact :